

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 mai 2012

CP 12/05-13

L'an deux mil douze, le 21 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

Absent excusé : M. Descazeaux.

**S.A. PROMOLOGIS
DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS
COMMUNE DE MEAUZAC**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garanties d'emprunts présentée par Monsieur le Directeur de la société Promologis. Elle concerne la construction de 4 logements PLUS situés rue de Labastide du Temple à Meauzac.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 606 670 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS Travaux	377 876,00 €
* Prêt PLUS Foncier	151 715,00 €
* Subvention Etat	4,00 €
* Fonds propres	77 075,00 €
Total	606 670,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 529 591 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Prêt PLUS acquisition	
- Montant	151 715,00 €
- Montant de la garantie	75 857,50 €
- Durée de la période d'amortissement	50 ans
- Périodicité des échéances	annuelle
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du Livret A

Prêt PLUS construction	
- Montant	377 876,00 €
- Montant de la garantie	188 938,00 €
- Durée de la période d'amortissement	40 ans
- Périodicité des échéances	annuelle
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du Livret A

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 264 795,50 €, soit 50 % d'un montant global de 529 591 €, la commune de Meauzac se portant garante à hauteur de 50 % de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 5 avril 2012.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Promologis, pour la construction de 4 logements PLUS situés rue de Labastide du Temple à Meauzac, la garantie du département à hauteur de 50 % soit un montant global de 264 795,50 € pour deux prêts, l'un de type PLUS acquisition d'un montant de 151 715 € sur une durée de 50 ans au taux annuel de progressivité de 0 à 0,50 %, l'autre de type PLUS construction d'un montant de 377 876 € sur une durée de 40 ans au taux annuel de progressivité de 0 à 0,50 %, contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la commune de Meauzac accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants conformément à sa délibération du 5 avril 2012 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,